

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 038-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.95

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)
Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 864/2015 du 1 juillet 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -



Formation politique dans le canton de Berne et dans le Lehrplan 21

Par le passé, plusieurs motions et propositions adoptées au Grand conseil avaient pour sujet l'amélioration de la formation politique. En novembre 2000, la députée Evi Allemann a demandé l'introduction d'un cours sur les institutions politiques et l'histoire moderne. En novembre 1998, la députée Ursula Wyss a demandé dans une interpellation quels seraient les moyens d'améliorer l'enseignement des institutions politiques.

Dans la réponse à la motion Masshardt 267/2006, Education à la citoyenneté dans la formation de base des enseignantes et des enseignants, adoptée sous forme de postulat, le Conseil-exécutif écrit notamment : « La préférence est aujourd'hui donnée à une approche intégrée dans laquelle des aspects politiques sont également traités en relation avec des thèmes environnementaux, culturels et sociétaux. »

Or, les études menées à ce sujet disent autre chose : la formation politique n'est pas un amalgame d'histoire, de religion, de sciences sociales, de géographie et d'éducation morale, mais l'expression d'une forme de vie indépendante que nous appelons démocratie ([trad.] in Rapport final « Politische Bildung in der Schweiz, profs. F. Oser et R. Reichenbach).

Le Conseil-exécutif relève par ailleurs que l'intérêt pour une formation politique plus poussée est plutôt faible, car les enseignants et enseignantes s'orientent pour leur formation continue plutôt selon les moyens didactiques.

Le *Lehrplan 21*, qui vaudra dans tous les cantons alémaniques, est actuellement en cours de remaniement. Béatrice Ziegler, responsable du *Zentrum für politische Bildung und Geschichtsdidaktik* au *Zentrum für Demokratie* à Aarau, a été associée à l'élaboration du *Lehrplan 21*, mais au niveau purement pédagogique, sans pouvoir contribuer aux décisions. La formation politique a pour but de mettre les jeunes en état de conduire une discussion politique avec des personnes qui ont d'autres idées qu'eux et d'aboutir à une décision politique ou à un compromis. Au niveau du degré secondaire I, le *Lehrplan 21* n'a pas prévu les possibilités d'exercer ces facultés.

Cette omission est aux yeux de Mme Ziegler grave puisque les jeunes commencent tout juste à cet âge de s'intéresser à la politique. Il faut que les élèves du degré secondaire I y soient confrontés.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le site Internet consacré à l'instruction civique dont Nadine Masshardt demandait la création dans la motion 268-2006 a-t-il été réalisé ? Comment cette thématique est-elle introduite et réalisée dans le *Lehrplan 21* ?
2. Où en est actuellement la réalisation des interventions parlementaires mentionnées ?
3. Le Grand Conseil a adopté la motion 267-2006 sous forme de postulat, à l'unanimité. Le Conseil-exécutif y était chargé d'engager la Haute école pédagogique, par convention de prestations, à l'obligation d'inclure l'éducation à la citoyenneté (informations factuelles actualisées et didactiques) dans la formation de base et la formation continue afin qu'elle en fasse partie intégrante. Quels ont été les résultats de ces travaux et qu'a fait le Conseil-exécutif ?
4. Comment sont conçus les moyens didactiques devant accroître l'intérêt des enseignants et enseignantes pour la formation continue dans le domaine des institutions politiques ?
5. Que pense le Conseil-exécutif du fait que dans le cadre du *Lehrplan 21* au niveau du degré secondaire I, la formation politique ne constitue pas une matière à part entière ?
6. De quelle manière le canton contribue-t-il aux décisions dans ce domaine ?
7. Quelles sont les dépenses du canton pour la formation politique en comparaison des dépenses pour les autres matières d'enseignement ?
8. Comment le Conseil-exécutif pense-t-il agir pour que la formation politique ne soit pas négligée dans le programme du degré secondaire I du *Lehrplan 21* ?

Réponse du Conseil-exécutif

La présente interpellation porte sur la formation politique dans le canton de Berne et dans le *Lehrplan 21*. Son auteure fait référence à quatre interventions parlementaires déposées sur ce thème ces dernières années : l'interpellation Wyss (I 239-1998) exigeait du Conseil-exécutif qu'il fournisse des informations à propos de l'éducation à la citoyenneté et des éventuelles réformes la concernant. La motion Allemann (M 228-2000) demandait quant à elle que l'enseignement de la politique soit donné au bon moment et que les cours d'histoire soient davantage liés à l'actualité. Enfin, les motions Masshardt (M 267-2006 et M 268-2006) avaient pour objectif de faire de la formation politique une partie intégrante de la formation initiale et de la formation continue du corps enseignant et de mettre en place un site Internet dédié à ce thème.

Généralités à propos du Lehrplan 95

Comme cela a été mentionné par le Conseil-exécutif dans ses réponses à l'interpellation Wyss (I 239-1998) et à la motion Allemann (M 228-2000), la formation politique trouve sa place dans le plan d'études alémanique de 1995 pour le degré primaire et le degré secondaire I (*Lehrplan 95*). Ce document précise dans ses orientations que les élèves doivent notamment expérimenter à l'école la codécision et la coresponsabilité et que l'école contribue à la formation de personnes prêtes à assumer des responsabilités dans la société. L'éducation à la citoyenneté et la formation politique sont abordées de la 9^e à la 11^e année dans la discipline *Natur-Mensch-Mitwelt* (NMM) (Connaissance de l'environnement) à diverses occasions.

Afin d'aider les enseignants et enseignantes dans ce domaine, la *Kommission für Lehrplan- und Lehrmittelfragen* (LPLMK) a publié à l'automne 2006 un guide consacré à la formation politique dans le contexte du *Lehrplan 95*. Ce guide récapitule les objectifs et les contenus de la formation et met en évidence différentes possibilités d'application dans l'enseignement. Il constitue un prolongement des moyens d'enseignement de la série *Lernwelten* utilisés dans les leçons de NMM et en particulier du recueil d'idées et de supports didactiques *Politik und Demokratie – leben und lernen*¹, fruit de la collaboration intercantonale à laquelle a participé la Direction de l'instruction publique. Un exemplaire de ce recueil a été distribué gratuitement à toutes les écoles sur mandat de la Direction de l'instruction publique au printemps 2007.

Généralités à propos du Lehrplan 21

L'introduction du *Lehrplan 21* débute en août 2015. Des séances d'information sont organisées à cette occasion, d'abord à l'intention des directions d'école, puis plus tard des membres du corps enseignant. Le processus d'introduction devrait s'achever à la fin de l'année scolaire 2021-2022. L'ensemble des leçons seront alors dispensées sur la base du *Lehrplan 21*.

La formation politique est largement abordée dans le cadre du *Lehrplan 21* en tant que domaine transversal. Sept thèmes y sont présentés sous l'étiquette du développement durable, parmi lesquels, en première place, le thème Politique, démocratie et droits de l'homme. Les différents aspects liés à ces thèmes transversaux se retrouvent dans les plans d'études propres à chaque domaine disciplinaire, particulièrement dans le domaine disciplinaire *Natur-Mensch-Gesellschaft* (NMG) (sciences naturelles, humaines et sociales). Au degré secondaire I, la formation politique est abordée sous le titre « comprendre la démocratie et les droits de l'homme et s'engager en

¹ *Kindergarten – Sekundarstufe II*, Schulverlag blmv AG, 2007.

leur faveur » dans le domaine *Räume, Zeiten, Gesellschaften* (Espaces, époques et société [qui comprend l'histoire et la géographie]). Les compétences liées à ce thème transversal relèvent en grande partie de la formation à la citoyenneté abordée en histoire.

Dans le *Lehrplan 21*, la priorité est donnée à la mise en pratique des compétences acquises. En matière de formation politique, cela signifie que « les élèves doivent prendre position sur des problèmes et des controverses actuelles en se fondant sur les expériences qu'ils vivent au quotidien à l'école et en dehors et pouvoir justifier leurs points de vue »².

Faire de l'école un lieu d'apprentissage participatif est l'un des enjeux du *Lehrplan 21*. Les élèves doivent apprendre à s'investir dans leur environnement, à « s'impliquer dans la vie de l'école en fonction de leur âge et à agir au niveau de la classe et de l'école »³. Ils peuvent ainsi faire l'expérience concrète de la démocratie, par exemple en siégeant au conseil de classe ou au conseil de l'école. La Direction de l'instruction publique voit dans l'introduction du *Lehrplan 21* un processus de développement de l'enseignement et des écoles. Dans cette optique, il est essentiel pour elle de mettre en place des conditions propices à son application. Les réflexions à l'égard de la formation politique des élèves seront intégrées à ce processus notamment via la formation initiale et la formation continue des enseignants et enseignantes.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différentes questions qui lui ont été posées :

Questions 1 et 2 (réponse commune) :

Dans sa réponse à la motion Masshardt 268-2006 *Site Internet d'éducation à la citoyenneté*, le Conseil-exécutif a constaté qu'il « exist[ait] déjà divers supports d'aide aux membres du corps enseignant chargés de l'éducation civique et que de nouvelles aides [étaient] en cours d'élaboration ». Dans ce contexte, il a notamment fait référence au site Internet élaboré par la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse (FHNW) accessible sous www.politischebildung.ch. Le Conseil-exécutif a dès lors estimé qu'il « n'[était] pas nécessaire d'accroître l'offre Internet dans ce domaine » et a considéré « la demande de la motionnaire comme satisfaite ». Le Grand Conseil a également approuvé le classement de la motion lors de la session de juin 2007.

Il importait toutefois à l'époque au Conseil-exécutif de prendre des mesures ciblées supplémentaires pour promouvoir la formation politique à l'école et dans la formation initiale et la formation continue du corps enseignant et ainsi d'aller un peu plus loin que ce que demandaient l'interpellation Wyss (I 239-1998), la motion Allemann (M 228-2000) et la seconde motion Masshardt (M 267-2006)⁴.

Cette intention a été concrétisée par la publication d'un guide spécifique consacré à la formation politique et d'un recueil d'idées et de supports didactiques intitulé *Politik und Demokratie – leben und lernen*.

² Traduction libre du *Lehrplan 21, Räume, Zeiten, Gesellschaften*, point 8.

³ Cf. objectifs de formation du *Lehrplan 21*.

⁴ Concernant la réponse à la motion Masshardt, cf. point 3 de la présente réponse.

Dans la perspective de l'introduction du *Lehrplan 21*, il est notamment prévu de mettre à jour le site Internet www.politischebildung.ch de la FHNW pour l'adapter à la pédagogie orientée sur les compétences sur laquelle se fonde ce nouveau plan d'études.

Le projet Campus pour la démocratie, mené à l'échelle fédérale, donnera aussi plus de poids à l'avenir à la formation politique et à la question de la participation citoyenne.

Question 3 :

La PHBern est responsable de la formation initiale et de la formation continue des enseignants et enseignantes germanophones du canton de Berne. Ses tâches sont notamment définies dans le mandat de prestations conclu avec le Conseil-exécutif. La motion Masshardt (M 267-2006) demandait au Conseil-exécutif d'obliger la PHBern à inclure l'éducation à la citoyenneté en tant que partie intégrante de la formation de base et de la formation continue du corps enseignant. L'examen de cette demande avait révélé que formuler des contenus concrets en la matière dans le mandat de prestations n'était pas adapté à la vocation du document. Ce dernier mentionne néanmoins de façon générale que la PHBern est tenue de faire en sorte, de manière ciblée, que les enseignants et enseignantes qui ont suivi leur formation de base ou une formation continue spécifique en ses murs soient capables de transmettre une éducation à la citoyenneté à leurs élèves. Il oblige également la PHBern à proposer une formation initiale et des formations continues qui permettent aux enseignants et enseignantes de mettre en œuvre les prescriptions du plan d'études, et aujourd'hui déjà celles du *Lehrplan 21*. Dans le cadre de ses filières de formation initiale, la PHBern aborde de manière transdisciplinaire le thème du développement durable et, ce faisant, également celui de la formation politique à divers niveaux d'approfondissement et dans divers contextes. C'est le cas par exemple en didactique des disciplines, en particulier en didactique de NMG, ainsi que dans différents modules des sciences de l'éducation et des sciences sociales où le traitement didactique des questions liées à la politique, à la formation, aux droits de l'enfant, etc. est abordé.

En matière de formation continue également, la PHBern est tenue, en vertu de son mandat de prestations, de proposer des offres pour l'ensemble des domaines couverts par le plan d'études de l'école obligatoire. Le thème de la formation politique a ainsi déjà été abordé dans divers cours et modules. Dans l'optique de l'introduction du *Lehrplan 21*, les enseignants et enseignantes pourront suivre à partir d'août 2016 des formations continues notamment en allemand, mathématiques et en NMG à l'*Institut für Weiterbildung und Medienbildung* de la PHBern. Il sera aussi question de la formation politique, en particulier en NMG.

La PHBern aborde aussi la formation politique dans les domaines de la recherche, du développement et de l'évaluation.⁵

La Direction de l'instruction publique contrôle chaque année la mise en œuvre du mandat de prestations dans le cadre d'une procédure de reporting-controlling.

Question 4 :

L'introduction du *Lehrplan 21* va entraîner l'adaptation des moyens d'enseignement en matière d'éducation à la citoyenneté. La PHBern participe actuellement à la création d'un nouveau

⁵ Cf. point 4 de la présente réponse.

moyen d'enseignement pour le degré secondaire I qui se fonde sur les compétences à acquérir dans le domaine *Räume, Zeiten, Gesellschaften* (qui comprend l'histoire et la géographie) rattaché à la discipline NMG et intègre les nouveautés liées à la didactique de cette discipline. Ce nouveau moyen d'enseignement devrait paraître en 2017 aux éditions hep. Dans le même temps, un projet de création d'un nouveau moyen d'enseignement pour l'histoire et la formation politique tenant compte des prescriptions du *Lehrplan 21* est en cours sur mandat de la maison d'éditions scolaires du canton de Zurich. Il devrait être disponible pour l'année scolaire 2017-2018. Les écoles de la partie francophone du canton disposent quant à elles de la brochure *Mon carnet citoyen. Brochure de l'enseignant* (Editions Loisirs et pédagogie, 2014), qui reprend les consignes du Plan d'études romand.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, l'actualisation du site Internet www.politischebildung.ch est également prévue. D'autres plateformes d'information en ligne portant sur les votations sont par ailleurs disponibles telles que www.easyvote.ch et www.vimentis.ch. Elles permettent aux adolescents et adolescentes ainsi qu'aux jeunes électeurs et électrices de s'informer de l'actualité politique.

Pour l'heure, il n'est pas prévu de remanier le recueil d'idées et de supports didactiques *Politik und Demokratie – leben und lernen* dans la perspective de l'introduction du *Lehrplan 21*. Ces documents étant principalement utilisés dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue du corps enseignant, ils pourront être adaptés directement aux contenus du *Lehrplan 21* par les enseignants et enseignantes de la PHBern lors de la préparation de leurs cours.

Le guide d'aide qui accompagnait le *Lehrplan 95* n'est quant à lui plus nécessaire car le *Lehrplan 21* est plus concret sur la question des contenus et mieux structuré grâce à des renvois systématiques.

Pour finir, le Conseil-exécutif renvoie l'auteure de l'interpellation aux brochures et au catalogue thématique du projet La jeunesse débat (www.lajeunessedebat.ch), dont une nouvelle édition paraîtra à l'automne prochain.

Question 5 :

Comparativement, l'éducation à la citoyenneté tient une plus grande place dans le *Lehrplan 21* que dans le *Lehrplan 95*. En tant que thème transversal, elle y est notamment traitée dans le domaine *Räume, Zeiten, Gesellschaften* (qui comprend l'histoire et la géographie) rattaché à la discipline NMG. Les contenus relèvent clairement de l'histoire, comme cela est par exemple conseillé dans le rapport final *Politische Bildung in der Schweiz* cité par l'auteure de l'interpellation. Le Conseil-exécutif pense qu'il est important que les thématiques politiques soient abordées en lien avec l'actualité. Bien entendu, cela est possible dans différentes disciplines.

Compte tenu de toutes les mesures déjà évoquées pour renforcer l'éducation à la citoyenneté à l'école, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une discipline qui y serait spécialement dédiée dans le *Lehrplan 21*.

Question 6 :

L'élaboration du *Lehrplan 21* est terminée. Les directeurs et directrices de l'instruction publique l'ont approuvé le 7 novembre 2014 de sorte qu'il peut maintenant être introduit dans les cantons. Il n'est maintenant plus possible de le compléter sur le fond. Les occasions d'intervenir ont toutefois été nombreuses au cours du processus d'élaboration. Le canton de Berne a été représenté au plus haut niveau par le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, qui était l'un des six membres du groupe de pilotage du projet *Lehrplan 21*. Des didacticiens et didacticiennes des disciplines ainsi que des enseignants et enseignantes issus du canton de Berne ont par ailleurs largement participé à l'élaboration des plans d'études des disciplines. De plus, les cantons, l'association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH) et celle des directeurs et directrices d'école (VSLCH) ont eu la possibilité de donner leur avis lors de la délibération des résultats intermédiaires au sein des groupe de suivi et groupe de pilotage du projet *Lehrplan 21*, lors de l'assemblée plénière de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (D-EDK) ainsi qu'à l'occasion des entretiens réguliers ou des consultations menées. La procédure de consultation générale a eu lieu de début juillet à fin décembre 2013. Dans le canton de Berne, divers organes ont été invités à y participer : les services administratifs liés à la formation, les institutions et associations professionnelles proches de l'école, les églises ainsi que les partis politiques. L'évaluation des prises de position issues du canton de Berne par la PHBern n'a pas révélé d'exigences de fond concernant la formation politique dans le contexte du *Lehrplan 21*.

Question 7 :

La formation initiale et la formation continue du corps enseignant sont la principale composante du mandat de prestations confié à la PHBern. Ce mandat règle aussi le financement des prestations, les montants étant fixés de manière globale et non par discipline ou par thème.

Le canton ne participe pas au développement des moyens d'enseignement. Les maisons d'éditions scolaires sont autonomes tandis que l'acquisition de moyens d'enseignement est du ressort des communes.

Question 8 :

Le *Lehrplan 21* offre des conditions propices à l'éducation à la citoyenneté. La PHBern intègre les contenus correspondants à la formation initiale des enseignants et enseignantes ainsi qu'aux formations continues portant sur la discipline NMG. Le Conseil-exécutif a également l'intention de soutenir financièrement les classes du canton de Berne qui participeront au projet Ecoles à Berne (www.schulen-nach-bern.ch/fr/home.html).

Destinataire

- Grand Conseil